



Réunion du Bureau

La Contre-Voie

Procès-verbal de la séance du 29 avril 2023

Introduction

Cette réunion s'est tenue le 29 avril 2023 à 19h00, en distanciel, par voie électronique dans le canal de discussion « Matrix » de l'association réservé au Bureau et aux membres délégués, dans les conditions prévues à l'article 20 des Statuts.

Neil, membre délégué, s'est porté volontaire réaliser le compte-rendu de séance.

Modification du siège social de l'association

En vertu de l'article 4 des Statuts, le siège social de l'association peut être transféré sur simple décision du Bureau.

Dans la perspective de retirer sa domiciliation de l'établissement 42Paris au « 96, boulevard Bessières, 75 017 Paris », le Bureau de La Contre-Voie fait consensus pour déplacer le siège social à la Maison des Peuples et de la Paix, organisation pour laquelle l'association a adhéré au préalable, après réception de l'attestation d'hébergement de leur part.

Le Bureau décide de transférer le siège social de l'association à l'adresse suivante :

« MPP, 20 rue du Sauvage, 16 000 Angoulême »

Cette modification sera reportée dans les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association.

Brume

Présidente

Doc'

Trésorière